

Nom, Prénom ou raison sociale de l'exploitant agricole ou de l'industriel	
Adresse	
N°SIRET	
N°PACAGE (exploitants agricoles déclarants PAC, seulement)	

**Annexe C - Télé-déclaration des données 2018 - 2019
relatives aux quantités d'AZOTE épandues ou cédées :
MANDAT DE DELEGATION à un organisme de service**

Contexte :

- 1) L'article 4.2 du 5^e programme d'action NITRATES pour la région Bretagne, signé le 14 mars 2014, prévoit que « *toute personne physique ou morale épandant des fertilisants azotés sur une parcelle agricole située en région Bretagne ou dont l'activité génère un fertilisant azoté destiné à l'épandage sur une parcelle agricole, que cette parcelle soit située ou non dans la région, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration sincère et véritable, des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.* »
- 2) Les exploitants agricoles et industriels qui le souhaitent peuvent confier leur déclaration à un organisme de service, ce dernier devant alors être en mesure de fournir à la DDTM un **mandat de délégation** signé de l'exploitant. L'organisme de service réalise alors la déclaration en ligne, sur l'application nationale « Sillage Télédéclaration ».
- 3) La délégation est valable pour une seule campagne, et doit, le cas échéant, être renouvelée les années suivantes, si l'exploitant souhaite toujours confier la télé-déclaration à son organisme de service.

Délégation

Je soussigné,....., donne délégation à l'organisme de service identifié ci-dessous pour télé-déclarer dans l'application nationale « SILLAGE Télédéclaration » les données figurant dans le formulaire CERFA n° 14963*06, permettant de répondre à l'obligation de déclaration annuelle des quantités d'azote épandues ou cédées prévue par l'article 4.2 du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

J'ai bien pris note que cette délégation :

1. Ne m'engage que pour la campagne de déclaration 2019.
2. Confie l'ensemble de la procédure de télé-déclaration (de la saisie à la signature) au prestataire identifié ci-dessous : dès lors que la délégation aura été enregistrée par les services de l'Etat, je ne pourrai plus procéder moi-même à une saisie directe ou à une modification de mes données 2019 sur le site national « SILLAGE Télédéclaration », ni même signer ma déclaration.
3. Engage le prestataire identifié ci-dessous à me remettre en format papier ou électronique copie du formulaire de déclaration en ligne et du certificat d'enregistrement de cette déclaration dans l'application « SILLAGE Télédéclaration ».

Référence de l'organisme de service mandaté pour la télé-déclaration des quantités d'AZOTE épandues ou cédées dans « SILLAGE Télédéclaration » :

CERFRANCE Brocéliande



Fait à le

Signature